998

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
****
Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté
****

Agence de la Coopération Italienne

NOTE SUR LA COOPERATION SENEGAL - ITALIE

NOUVEAU PROGRAMME PAYS ITALIE – SENEGAL 2014-2016

L'objectif principal de la coopération sénégalo-italienne, pour la période 2014-2016, consiste, à promouvoir l'éradication de toute forme de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émersion et d'émancipation économique et sociale des couches sociales les plus économiquement et socialement défavorisées, prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Dans cette nouvelle phase de programmation, l'Italie et le Sénégal proposent une **stratégie intégrée et innovante**, issue de la capitalisation des expériences positives acquises et en mesure de donner une réponse efficace à la fragmentation des interventions classiques de coopération. Les initiatives de coopération du nouveau Programme Pays et celles du Programme précèdent seront ainsi réalisées de manière étroitement coordonnée et concertée dans les régions d'intervention afin d'en assurer une efficacité et complémentarité maximale.

A travers la synergie entre ses différentes initiatives le Programme Pays veut ainsi favoriser les processus de gouvernance démocratique et participative du développement et de rendre plus solides et durables les interventions de la Coopération sénégalo-italienne les reliant aux processus en cours d'internationalisation du développement national et régional. En outre, le Programme Pays veut mieux relier les activités de protection sociale, notamment celles en faveur de l'*empowerment* des femmes et des jeunes, selon les modèles de succès des entreprises sociales durables, qui valorisent le patrimoine existant des réseaux de solidarité et représentent un élément stratégique de développement local inclusif.

La stratégie du nouveau Programme Sénégal - Italie voudrait ainsi favoriser les reformes nationales en faveur de la déconcentration, de la décentralisation démocratique et de l'appui au développement local inclusif et durable en cohérence avec les lignes directrices de lutte contre la pauvreté et sur l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes du Comité pour l'Aide au Développement au sein de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique – (DAC-OCDE) et de la DGCS-MAE.

En plus le programme adoptera une approche ***"twintrack"***, qui utilise les indicateurs d'efficacité pour les thématiques de "genre et développement" de façon transversale – notamment en ce qui concerne **le secteur du développement rural et de la protection sociale, combiné avec des actions d'*empowerment*.**

Le co-développement, l'internationalisation, la mise en place de partenariats entre territoires du Nord et du Sud et entre les Pays du Sud du monde représentent le trait innovant du nouveau Programme Italie-Sénégal, qui confirme la volonté des deux Gouvernements d'unir leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement définis dans Le Plan Sénégal Emergent (PSE).

PRESENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU SENEGAL- PADESS

Le Programme d'Appui au Développement Economique et Social du Sénégal– PADESS » est la principale initiative de coopération prévue dans le nouveau Programme Pays Italie Sénégal 2014-2016 pour les secteurs de développement économique et de protection sociale. Le PADESS, d'une durée de **trois ans,** dispose d'une enveloppe totale de financement de **20 Millions d'Euros**, dont **5 Millions d'Euros** de subvention et **15 Millions d'Euros** de crédit concessionnel.

Le PADESS est le résultat de la capitalisation des programmes de la Coopération italo-sénégalaise, réalisés dans la période 2010-2013, PIDES-PLASEPRI-CIDEL et des réflexions entre le Ministère de la Femme du Sénégal, en charge du développement social, et de la Coopération Italienne pour la promotion du développement inclusif, endogène et humain. Il prévoit le développement de synergies avec les autres programmes inscrits dans la nouvelle programmation Italie-Sénégal 2014-2016, notamment le Programme Agricole Italie-Sénégal –PAIS.

Le programme veut contribuer à la réduction de la pauvreté à travers le soutien à l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté visant l'autonomisation socio-économique des groupes plus défavorisés, notamment les femmes, les jeunes et les familles.

Le programme favorise la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment des femmes, des jeunes et des familles, à travers le renforcement des dynamiques locales de développement économique dans tous les secteurs combinant compétitivité territoriale, inclusion sociale et protection environnementale (**Approche Economie Verte**), afin de promouvoir une croissance économique inclusive.

En effet, la philosophie du PADESS est basée sur le constat que le développement ne dépend pas uniquement des variables économiques mais il est aussi la résultante de la capacité sociale à le déterminer, le poursuivre et le contrôler. Par conséquent, elle trouve son caractère novateur dans la conjonction directe des ressources et des objectifs économiques avec les ressources humaines, institutionnelles et sociales du territoire.

L'approche conceptuelle du PADESS s'appuie sur la conviction selon laquelle on ne peut lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain et inclusif que lorsque l'ensemble des acteurs les plus représentatifs au niveau local trouvent un accord pour concevoir, organiser et soutenir un réseau endogène capable de catalyser le développement.

Cette nouvelle approche du développement économique et social est fondée sur les concepts clés suivants :

- **Le développement du territoire est fortement conditionné par la volonté et la capacité des acteurs locaux.** Plus ils sont en mesure d'identifier ensemble, des objectifs spécifiques réalisables pour leur territoire, plus le consensus sur les priorités et la coordination des actions seront efficaces.

- **Le développement d'un territoire tourne autour de la valorisation du potentiel endogène.** Il n'existe pas de territoire qui ne possède au moins une ressource exploitable. Il faudrait plutôt identifier ces ressources, choisir la stratégie adéquate à les valoriser et élaborer les outils aptes à les développer.

- **La vulnérabilité n'est pas une condition subjective mais elle est le résultat de l'interconnexion des facteurs socioéconomiques et culturels qui ont un impact négatif sur le contexte et sur une situation donnée.** L'analyse partagée des besoins et des solutions possibles et la valorisation des connaissances endogènes devraient favoriser l'identification, selon une approche intégrée, des obstacles qui empêchent les femmes et les jeunes de libérer leurs potentialités et de participer pleinement à leur développement et de jouir d'une citoyenneté effective.

- **Au regard de la complexité de la pauvreté et de ses implications multiformes dans les stratégies de survie des ménages, l'approche pour l'émergence de familles productives prendra en compte plusieurs paramètres pour répondre aux besoins en développement des familles.** Cette approche repose sur un certain nombre de leviers : i) accès à l'information économique, ii) renforcement du capital humain, iii) autonomisation économique, iv) transfert de technologie adaptées.

- **Les stratégies de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté ne peuvent réussir qu'à travers l'identification des processus d'émergence et d'émancipation socioéconomique des groupes les plus défavorisés, notamment des femmes, des jeunes et des familles avec une approche d'*empowerment*.** Les approches qui combinent à la fois la valorisation des potentialités socioéconomique du territoire et les potentialités des acteurs locaux avec des services d'accompagnement et de renforcement des capacités, peuvent stimuler le dynamisme nécessaire à l'émergence des communautés pour leur participation effective au développement du territoire.

- **Le territoire doit se doter d'outils aptes à appliquer les politiques et stratégies du développement local.** Ces outils consistent généralement en des structures de services intégrés territoriaux. Les expériences dans ce domaine sont nombreuses (les Centres Intégrés de Développement Economique et Social - CIDES/ADEL, les incubateurs d'entreprises, les parcs scientifiques et technologiques, les pactes territoriaux pour l'emploi, des

centres de services aux pépinières d'entreprises, des régions industrielles aux zones franches, etc.). Leur dénominateur commun est la coordination du plus grand nombre d'acteurs possibles, l'adaptation continue des services aux stratégies poursuivies, la flexibilité permettant de répondre aux changements des conditions.

- **Le développement technologique rapide actuel peut jouer un rôle très important pour les stratégies de lutte contre la pauvreté, pour valoriser les ressources naturelles des territoires dans une optique de durabilité, pour développer des chaines de valeur territoriales compétitives et des services efficaces pour les populations locales.** Tout ce potentiel de nouveaux savoirs, est souvent très peu utilisé à cause de la difficulté des acteurs potentiels à accéder aux informations disponibles et à l'assistance technique nécessaire.

La réussite de cette approche réside dans la capacité de promouvoir une interaction entre les économies locales et les processus décisionnels au niveau national et international.

Cette stratégie sera opérationnalisée à travers l'appui aux femmes, aux jeunes et aux familles pour favoriser leur *autonomisation socio-économique, et la réduction de l'impact des chocs sur les groupes les plus vulnérables*, par le biais de la mise en œuvre de ***systèmes intégrés de services*** pour l'accès aux opportunités économiques locales.

La stratégie proposée prévoit ainsi de favoriser le dialogue entre le secteur public et les acteurs économiques et sociaux du territoire, à travers l'articulation des services existants et la mise en place, dans chaque zone, de ***Centres Intégrés de Développement Economique et Social (CIDES).***

Les CIDES accompagnent et soutiennent : la création de micro et petites entreprises, les coopératives, les entreprises familiales, la planification des Collectivités Locales, les ONG. De plus, ils appuient les populations vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les familles, à améliorer leurs conditions de vie. Ils constituent à cet effet des réceptacles idoines pour l'opérationnalisation du « ***Plan Sénégal Emergent – PSE*** » **à travers ses différents moteurs de croissance économique et d'inclusion sociale.**

Les CIDES peuvent jouer un rôle de catalyseur pour des différentes initiatives de coopération, y compris celles de coopération décentralisée, pour une recherche de cohérence et d'harmonisation des interventions dans les zones de concentrations opérationnelles. De plus, en tant qu'instrument de proximité, ils constituent un outil de dialogue, de cohésion et de démocratie participative.

En outre, les CIDES sont bien outillés pour établir des relations avec de nombreux partenaires, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur, afin de promouvoir un réseautage entre des structures nationales et internationales.

Pour s'assurer que la dimension genre soit une composante transversale du PADEES et que le CIDES soit en instrument d'inclusion sociale auquel les femmes peuvent accéder, le programme adoptera une approche *twintrack,* à travers la stratégie suivante :
- l'élaboration des indicateurs spécifiques de genre, selon une approche participative, qui combine l'analyse quantitative à celle qualitative, qui permettront de mesurer leur impact sur la vie des femmes ;
- la réalisation d'une série d'activité pour la promotion de l'*empowerment* des femmes qui prévoient la formation, la sensibilisation, l'accompagnement, la planification locale sensible au genre et le plaidoyer pour répondre à leur besoins stratégiques. Tout cela sera précédé par des analyses approfondies sur la condition de vie des femmes, sur les obstacles qui leur empêchent de jouir d'une pleine citoyenneté, sur leur potentialité et sur leur rôle moteur dans le développement économique et social de leur territoire.

Dans le cadre du partenariat qui lie la Coopération Italienne et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, pour la mise en œuvre du ***Programme Intégré de Développement Economique et Social – PIDES,*** dont la CSO-PLP assure l'ancrage institutionnel, une mission de **l'Ecole Internationale KIP**a été effectuée en juillet 2014 pour assister le CSO-PLP dans l'élaboration d'une note stratégique opérationnelle de lutte contre la pauvreté, qui a permis d'encadrer le PADESS prévu dans la nouvelle programmation sénégalo-italienne 2014-2016.L'Ecole International KIP est en train déjà d'assurer l'assistance technique à la CSO-PLP pour la création des CIDES dans les deux régions d'intervention du PIDES, Kaolack et Dakar.

A cet effet un atelier interministériel de partage des politiques de lutte contre la pauvreté, au niveau national et international, a été organisé le 7 juillet 2014. Il a permis décapitaliser sur les expériences passées et en cours et d'identifier les axes stratégiques prioritaires du nouveau Programme PADESS.

1. Objectif global

Contribuer à la réduction de la pauvreté par le soutien à l'opérationnalisation des politiques et stratégies nationales de lutte contre la pauvreté visant l'autonomisation socio-économique des groupes les plus défavorisés (femmes, jeunes et familles) et le développement économique local durable à travers l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME).

2. Objectif spécifique

Renforcer l'empowerment socio-économique des femmes, des jeunes, des handicapés et des familles vulnérables et développer et consolider les PME à travers l'augmentation de leurs revenus grâce à l'amélioration des services sociaux de base,

de l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus, de la mise en place des mécanismes de financement innovants, du pilotage institutionnel.

3. Résultats escomptés

Les principaux résultats sont :

R1 – L'accès aux services socio-sanitaires est amélioré ;

R2 – Les activités génératrices de revenu et de formation en faveur des femmes et des groupes en situations de vulnérabilité sont réalisées dans 3 départements des régions de Dakar, Kaolack e Sédhiou

R3 – Le soutien au développement des PME est effectué pour favoriser l'émersion fiscale et l'emploi social

R4 – Les capacités techniques des acteurs institutionnels du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance en matière de stratégie de protection sociale et développement économique local sont renforcées

4. Activités

Activité pour le résultat 1 :

Activité 1.1 Réalisation d'études et d'analyses sur l'état de l'assistance socio-sanitaire du district selon une analyse de la vulnérabilité

Activité 1.2 : Renforcement des centres socio-sanitaires de base avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et à l'assistance aux personnes handicapés et à la requalification du personnel.

Activité 1.3 : Renforcement des centres socio-sanitaires intermédiaires/de district avec une référence particulière aux soins maternels et infantiles et à l'assistance aux personnes handicapés, et la requalification du personnel.

Les activités 1.1 et 1.2 prévoient le financement pour des petites réhabilitations et/ou constructions des services sociaux de base réalisés sur la base des études répondants aux besoins de la population. Les interventions devront être intégrées dans des plans de développement socio-sanitaires élaborés conjointement avec tous les ministères compétents (éducation, santé, agriculture).
En plus il est prévu, dans chaque département, selon l'activité 1.3, la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires spécialisées et/ou de caractère communautaire, la requalification du personnel, et des interventions spécifiques en faveur des handicapés physiques et mentaux.

Activité pour le résultat 2 **:**

Activité 2.1 : Identifier grâce à des enquêtes et à la participation communautaire les groupes à financer et les filières économiques vers lesquelles tourner les activités les plus rentables.

Activité 2.2 : financer des activités génératrices de revenus en faveur de femmes et groupes défavorisés

Activité 2.3 : effectuer la formation pour la gestion des activités économiques, accompagner et suivre les activités

Les activités 2.1 et 2.2 prévoient le financement, dans chaque département des 3 régions ciblées, des activités génératrices de revenue, sous forme de don, en faveur des femmes, des familles et des groupes en situation de vulnérabilité, sur la base d'un ciblage visant l'identification du degré de vulnérabilité des bénéficiaires. Le financement sera suivi par des activités de formation technique pour la gestion du financement. La gestion, le suivi et la formation seront confiées à des ONG locales et/ou services intermédiaires.

Activité pour le résultat 3 :

Activité 3.1 : Soutien aux PME formelles et informelles (pour favoriser leur émersion) en fonction de business plan qui prévoient l'emploi de personnes vulnérables et leur accès aux services de santé.

Activité 3.2 : Appui au développement économique local à travers le soutien à l'innovation

Activité 3.3 : Réalisation d'études et de diagnostics sur l'offre et la demande en termes d'assistance technique et financière

L'activité 3.1 prévoit le financement aux entreprises formelles (PMI) et entreprises informelles (Gie, coopératives, etc.), des femmes et des groupes défavorisés selon des méthodologies différentes et répondants à leur besoin respectifs.

Les PMI bénéficiaires du secteur informel devront s'engager dans la mise en œuvre d'un pacte sociale visant le recrutement du personnel apparent aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, migrants). Le personnel recruté devrait être régulièrement enregistré à la Casse de sécurité sociale, à l'IPRES et il devrait être couvert par une assurance maladie.

L'activité 3.2 prévoit la promotion de l'innovation à travers la réalisation de un incubateur d'entreprises dans le département des Kaolack, en tant que expérience

pilote et une ligne de financement spécifique pour la promotion des entreprises innovantes focalisées sur l'économie verte.

L'activité 3.3 sera développée à travers la réalisation des études, analyses et recherche spécifiques visant l'atteinte du résultat prévu.

Activité pour le résultat 4 :

Activité 4.1 : Soutien au pilotage institutionnel.

Activité 4.2 : Soutien à la création d'un système intégré de services d'appui au développement pour le territoire.

Activité 4.3 : Animation économique et planification locale

L'activité 4.1 prévoit principalement l'appui institutionnel au MFFE pour la réalisation du programme à travers la création de l'UGP et des antennes départementales. Un expert en suivi-évaluation sera recruté pour assurer le bon suivi du programme.

L'activité 4.2 sera focalisé sur le renforcement des Centres Intégrés de Développement Economique et Sociale, déjà financés par le MFFE dans la Région de Kaolack et dans le département de Pikine et le soutien à un système des services intégré pour le territoire dans le département de Sédhiou.

L'activité 4.3 prévoit le soutien à la planification locale, au marketing territorial, à l'internationalisation et à la promotion du partenariat Nord-Sud selon l'expérience déjà réalisée par le programme CIDEL.

5. Modalités de Gestion

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance est le ministère de tutelle, qui représentera le GDS au niveau institutionnel, et sera responsable de l'exécution du programme (Organisme Exécutant). Le PADESS sera mis en œuvre par le MFFE sous la supervision d'une Unité de Gestion du Programme au sein de la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO-PLP) où se trouve déjà logée la structure responsable de la coordination du PIDES.

La mise en œuvre du Projet, sera assurée par le Comité de Pilotage (CP) et l'Unité de Gestion du Programme (UGP).

L'UGP mettra en œuvre le programme sous la supervision de la CSO-PLP, et sera, entre autres, responsable de l'organisation de la passation des marchés publics, de la gestion des contrats et de la définition des Plans de Travail et Budgets Annuels qui constituent les Plan Opérationnels du Programme. En même temps, la DGCS-MAECI mettra en place une structure italienne d'assistance technique pour appuyer l'UGP et

le CP à travers l'envoi d'un expert en mission et la mise en place d'un fonds de fonctionnement.

Le Comité de Pilotage (CP) constitue le cadre d'orientation stratégique au plus haut niveau politique et a pour mandat d'approuver les Plans de Travail et les Budgets Annuels (Plan Opérationnel), les Manuels de Procédures et de gestion des fonds, les rapports techniques et financiers pour constater l'état d'avancement, orienter les activités du programme, vérifier la cohérence de leur mise en œuvre avec les stratégies nationales et la conformité des procédures adoptées avec les lois sénégalaises, la bonne gestion administrative et comptable des fonds et d'approuver les rapports d'audit.

Une fois par an, la DGCS réalisera une évaluation conjointe avec le Gouvernement du Sénégal à propos de la réalisation et des résultats accomplis.

6. Zones d'intervention

Le PADESS interviendra dans les régions prioritaires du Programme pays de coopération Sénégal-Italie où sont en cours de réalisation d'autres projets comme le CIDEL, le PIDES, le PLASEPRI, le PAPSEN: les régions de Dakar, Kaolack, Sédhiou/Kolda. Certaines activités pourront aussi intéresser les régions de Diourbel (proche à Thiès) et Fatick (proche à Kaolack).